

L'Académie nationale de médecine a pris connaissance du rapport d'expertise de l'Anses rendu public le 15 octobre 2013, « Radiofréquences et santé. Mise à jour de l'expertise ».

Comme pour la précédente expertise collective de l'Afsset, publiée en 2009, l'Académie tient à souligner cette fois encore la qualité globale du rapport 2013 et l'effort considérable d'analyse de la littérature scientifique qui en font un document de référence.

L'Académie constate que sont validées les conclusions du rapport scientifique 2009 de l'Afsset et confirmés les avis qu'elle a rendus à trois reprises sur ce sujet. Qu'il s'agisse des effets non cancérogènes sur le système nerveux central ou en dehors de lui, ou des effets cancérogènes en général, les quelque 2600 études publiées dans le monde sur ce sujet n'ont pas pu mettre en évidence de manière rigoureuse et reproductible un risque de cancer ou d'une autre pathologie organique dû à la téléphonie mobile ou au Wifi.

L'Académie craint cependant que l'ambiguïté des conclusions du rapport, mettant en évidence l'innocuité des radiofréquences tout en recommandant une réduction des expositions, n'inquiète inutilement les utilisateurs de téléphones portables, en particulier les personnes qui en font un usage important par obligation professionnelle.

L'Académie considère que conseiller de limiter les expositions sur des bases scientifiquement contestables revient à en abaisser *de facto* les normes.

Alors que les experts ne le recommandent nulle part dans leur rapport, c'est la direction de l'Anses qui, comme cela s'était déjà produit en 2009, a décidé de ne communiquer que sur une nécessaire diminution des expositions, sans justification scientifique.